

Compte-rendu Du Conseil Municipal

Le quatre décembre deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Gardonne s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Pascal DELTEIL, Maire.

Étaient présents : Mme Christine TOURENNE, M. Jean-Claude ROSET, Mme Béatrice FEYTOUT, M. Frédéric GAUTHIER, M. Patrick LE CLAINCHE, Mme Marie-Claude JAVERZAT, M. Michel BERNARD, M. Sylvain CONNANGLE, Mme Christine LALIZOU, M. Christophe BAËZA, M. Christophe DURAND, Mme Julie JACQ, Mme Hélène BEDUBOURG, Mme Séverine BORDAS, Mme Christelle CHATEAUNEUF, M. Sylvain ROOY, Mme Coraline ROTH,

Représentés : M. Jean-Christophe BOUSQUET donne procuration à Mr Pascal DELTEIL, Mme Coraline ROTH donne procuration à Mme Christine LALIZOU ;

Absents :

M. Michel BERNARD est élu secrétaire de séance et donne lecture du compte-rendu de la précédente réunion.

Monsieur Le Maire propose de retirer de l'ordre du jour :

- L'admission en non-valeur de créances irrécouvrables pour le budget 40400.

Remerciements de la famille et amis de Mme GERAUD née PENOT pour les marques de sympathie témoignées par le Conseil Municipal lors du décès de leur proche.

➤ **Approbation du Conseil Municipal du 05 novembre 2024**

Le procès-verbal de la séance du 05 novembre 2024 n'appelle pas d'observation de la part de l'assemblée. Il est donc adopté à l'unanimité des membres présents et signé.

➤ **Contrat CNP Assurances**

Après avoir pris connaissances des contrats adressés par CNP Assurances, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer les contrats CNP Assurances pour l'année 2025.

➤ **Tarif pour les accompagnants au repas des anciens du 25 janvier 2025**

Les accompagnants au repas des anciens devront s'acquitter de la somme de 26 €.

➤ **Participation à la protection sociale complémentaire – risque prévoyance**

Monsieur le Maire demande de se prononcer de nouveau sur le montant de la participation financière par mois et par agent et s'il souhaite adhérer à la convention de groupe avant le passage au comité technique pour avis

Après en avoir délibéré, les membres du conseil avec 19 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 voix « abstention » :

-Adhérent à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » conclue entre le Centre de Gestion de la Dordogne et le groupement MNT – RELYENS, à compter du 1^{er} janvier 2025;

-Accordent la participation financière de l'employeur aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité, en activité, ayant adhéré au contrat issu de la présente convention de participation portant sur le risque « Prévoyance » ;

-Fixent le niveau de participation financière de la collectivité à hauteur de 7 € par agent et par mois pour chaque agent adhérent au contrat découlant de la convention de participation.

-Indiquent que le Comité Social Territorial va être consulté pour un avis le 13/12/2024

-Précisent que les crédits budgétaires nécessaires au versement de la participation financière aux agents seront inscrits au budget primitif ;

-Autorisent le Maire à signer tous les documents y afférents

➤ **Contrat CDD remplacement agent d'animation**

Monsieur le maire rappelle qu'une formation avait été mise en place pour l'un de ses agents au service animation. Cette formation se terminant le 10 décembre 2024, Monsieur le Maire propose de recruter cet agent en contrat à durée déterminée en l'occurrence Mme POPPE Rachel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité de recruter cet agent en qualité d'animateur de jeunes enfants à compter du 11 décembre 2024 et jusqu'au 04 juillet 2025 pour une durée de 28 h 00 hebdomadaire. La rémunération de cet agent sera calculée par référence à l'indice majoré 366 au prorata du temps de travail

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire.

➤ **Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) : Nomination du délégué à la protection des données**

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal qu'AGEDI, le prestataire des logiciels de la collectivité n'est plus en mesure d'assurer les missions de Délégué à la Protection des données DPO et d'assistance de mise en conformité RGPD avec effet au 31 décembre 2024.

Monsieur le Maire propose de mutualiser ce service avec ATD 24 et de désigner comme Délégué à la Protection des Données, ATD 24 à compter du 1^{er} janvier 2025 pour la somme de 618 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré autorise Monsieur le Maire à désigner ATD 24 délégué mutualisé à la protection des données et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les opérations nécessaires à cette désignation dont la signature de la convention avec ATD 24

➤ **Location local commercial 26 avenue du Périgord**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande d'ouverture d'une boutique d'achat – vente de vêtements – chaussures – bijoux – divers bazar à partir du 01 décembre 2024, dans le local n°3 situé 26 avenue du Périgord.

Le conseil municipal fixe le prix de la location de ce local à 291, 67 € H.T soit 350 €/mois TTC et autorise Monsieur le Maire à établir un bail commercial à compter du 1^{er} décembre 2024.

➤ **Location local tertiaire n°1 et n°2 – 15 rue de l'Église**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande d'installation d'un cabinet de kinésiothérapie dans le local n°1 situé 15 rue de l'Église.

Le conseil municipal fixe le prix de la location à 260 €/mois pour les locaux n°1 et n°2 et autorise Monsieur le Maire à établir un bail commercial avec le cabinet de kinésiothérapie à compter du 1^{er} décembre 2024.

Le local n°2 reste à ce jour vacant.

Le bail précisera que les charges d'eau et d'électricité ne sont pas comprises et seront facturées au locataire.

➤ **Compte rendu de la commission d'appel d'offre du 14 novembre 2024 – Agrandissement du gymnase – Choix des entreprises retenues**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'appel d'offres en procédure adaptée ouverte pour 9 lots séparés lancée le 9 août 2024 pour l'agrandissement du gymnase Fernand Mourgues.

La commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 14 novembre 2024 pour valider le rapport d'analyse établi par l'agence SCAPA architectes associés et pour attribuer les lots après analyse. Le choix est établi selon les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité (à savoir 40 % pour la valeur technique de l'offre et 60 % pour le prix des prestations). Les offres les plus avantageuses sont celles des entreprises suivantes :

Pour le lot n°1 Démolition – Gros Œuvre : SARL MORON CONSTRUCTIONS - 24440 BEAUMONT DU PERIGORD

Pour le lot n°2 Charpente métallique – Bardage : C.M. VIGIER - 24680 GARDONNE

Pour le lot n°3 Menuiseries extérieures : SARL METTALLERIE BERGERACOISE - 24100 SAINT LAURENT DES VIGNES

Pour le lot n°4 Plâtrerie isolation - Faux plafonds - Menuiseries intérieures – Peinture : Sté CHORT BATIMENT – 22440 LES LECHES

Pour le lot n°5 Revêtement des sols : Sté ART DAN – 44470 CARQUEFOU

Pour le lot n°6 Equipements sanitaires : ETS LAMBERT – 24100 BERGERAC

Pour le lot n°7 Electricité : SARL POLO&FILS -24100 BERGERAC

Pour le lot n°8 Tribunes : SARL HUGON – 46090 MERCUES

Pour le lot n°9 VRD : Sté EUROVIA AQUITAINE – 33694 MERIGNAC

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de suivre les avis de la Commission d'Appel d'offres pour les 9 lots étant identifiés comme les plus avantageuses.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité :

- Attribue les 9 lots de l'appel d'offres relatif à l'agrandissement du Gymnase Fernand Mourgues
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier

➤ **Compte rendu du Conseil Communautaire du 04 novembre 2024**

Le Conseil Municipal prend connaissance du compte rendu du conseil communautaire du 04 novembre 2024

➤ **Rapport des commissions**

Prochain Conseil Municipal le 08 janvier 2024

La séance est levée à 20h45

Le Maire

DELTEIL Pascal

Le Secrétaire de Séance

BERNARD Michel